



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



20103614

Tribunal de l'entreprise
du Hainaut

31 AOUT 2020

Division Mons

N° d'entreprise : **0447 190 784**

Nom

(en entier) : **EURO COLORIS**

(en abrégé) :

Forme légale : **SC**

Adresse complète du siège : **Allée Verte 8 bis - 7100 LA LOUVIERE**

Objet de l'acte : Nomination, tranfert de parts

Après avoir délibéré, l'assemblée prend acte des résolutions suivantes :

L'assemblée générale extraordinaire de la SC EURO COLORIS qui s'est tenue le 1er août 2020 au siège social de la société, a décidé à l'unanimité d'accepter la nomination de Monsieur MASALA Adriano [NISS 831213-053.26], domicilié au 61 rue Chapelle Lauglet à 7100 LA LOUVIERE, au poste d'associé actif et de transférer 1 part sociale détenue par Madame BAIARDO en faveur de Monsieur Adriano MASALA.

Les parts sociales se répartissent dorénavant comme suit :

- BAIARDO Francesca : 598 parts sociales
- SPOLAOR Lidia : 200 parts sociales
- SPOALOR Patrick : 1 part sociale
- MASALA Adriano : 1 part sociale

Ces dispositions ont été prises par décision unanime des associés.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demande la parole, l'assemblée est clôturée à 16 heures.

Dont procès-verbal, fait et dressé en lieu et date identiques à ceux mentionnés ci-dessus.

L'Administrateur,
BAIARDO Francesca

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/09/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).